



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

## **Synode des 8 et 9 novembre 2021 à Berne**

# Ordre du jour

1. Ouverture, ordre du jour, communications
2. Procès-verbal du synode des 5 et 6 septembre 2021 – Approbation
3. Élections
  - 3.1 Commissions permanentes (art. 7 – 12 Règlement du Synode)
    - 3.1.1 Élection d'un membre de la Commission d'examen de la gestion pour le reste du mandat 2019 – 2022
    - 3.1.2 Élection de la présidence de la Commission d'examen de la gestion pour le reste du mandat 2019 – 2022
    - 3.1.3 Élection d'un membre de la Commission de nomination pour le reste du mandat 2019 – 2022
4. Message de la présidente de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS
5. Informations du Conseil
6. Nouvelles interventions
  - 6.1 Postulat de Jean-Luc Blondel et Gerhard Bütschi ainsi que des cosignataires « Mission de l'Église – depuis la Suisse, vers la Suisse »
  - 6.2 Interpellation de Michel Müller et cosignataires « Admission des Églises libres au Conseil suisse des religions »
7. Règlement des finances – annexe 1 : clé de répartition des contributions – Décision
8. Aumônerie pour requérants d'asile dans les centres fédéraux : financement 2022 – Décision
9. Budget 2022 – Approbation
10. Plan financier 2023 – 2026 – Prise de connaissance
11. Organisations missionnaires
  - 11.1 Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS : rapport annuel 2020 – Prise de connaissance
  - 11.2 DM – Dynamique dans l'échange : rapport annuel 2020 – Prise de connaissance
  - 11.3 Mission 21 : rapport annuel 2020 – Prise de connaissance
12. Élection des membres des conseils de fondation (aucune n'est prévue)
13. Heure des questions (art. 67 – 68 Règlement du Synode)
14. Synodes 2022 : lieux et dates – Prise de connaissance



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

2

**Synode  
des 8 et 9 novembre 2021 à Berne**

## Procès-verbal du synode des 5 et 6 septembre 2021

### Proposition

Le Synode adopte le procès-verbal du synode des 5 et 6 septembre 2021.

Berne, le 28 septembre 2021  
Église évangélique réformée de Suisse

Le bureau du Synode  
La présidente      La directrice de la chancellerie  
Evelyn Borer      Hella Hoppe



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

3.1.3

**Synode**  
**des 8 et 9 novembre 2021 à Berne**

## Élection d'un membre de la Commission de nomination pour le reste du mandat 2019 – 2022

### Proposition

Le Synode élit Judith Pörksen Roder à la Commission de nomination pour le reste du mandat 2019 – 2022.

Berne, le 21 septembre 2021  
Église évangélique réformée de Suisse

Le bureau du Synode  
La présidente      La directrice de la chancellerie  
Evelyn Borer      Hella Hoppe

L'article 10 du Règlement du Synode stipule :

**Composition, élection et durée du mandat**

<sup>1</sup> La Commission de nomination se compose de trois personnes appartenant obligatoirement à trois Églises membres différentes.

<sup>2</sup> Les membres sont élus, sur proposition de la présidence du Synode, pour une durée de quatre ans ou pour le reste d'un mandat. Ils peuvent être réélus une fois.

<sup>3</sup> Le mandat des membres élus pour le reste d'un mandat prend fin après une seconde ré-élection, au terme de huit années de fonction au plus.

<sup>4</sup> Le Synode élit la présidente ou le président de la Commission de nomination parmi les membres de ladite commission. Son mandat ne peut dépasser quatre ans. Si la personne qui préside la Commission de nomination atteint durant sa présidence le terme du mandat qu'elle est habilitée à effectuer au sens de l'al. 2 ci-avant, ce dernier est prolongé au maximum de la durée de présidence autorisée.

La Commission de nomination se compose actuellement de :

Présidence	Gilles Cavin, pasteur	VS
Membres	Jean-Luc Blondel	VD
	Koni Bruderer, pasteur	ARAI

Koni Bruderer quittera ses fonctions à la fin de 2021. Le bureau du Synode propose au Synode d'élire pour le reste du mandat 2019 – 2022 à la Commission de nomination :

Membre	Judith Pörksen Roder	BEJUSO
--------	----------------------	--------



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

6.1

**Synode**  
**des 8 et 9 novembre 2021 à Berne**

## Postulat de Jean-Luc Blondel et Gerhard Bütschi ainsi que des cosignataires « Mission de l'Église – depuis la Suisse, vers la Suisse »

### Proposition

Le Synode, lors de sa session d'automne 2022, consacre un débat approfondi sur le rôle des organisations missionnaires comme instruments des Églises « depuis la Suisse » et leur contribution à l'exercice de la mission évangélique en Suisse même (« vers la Suisse »), ainsi que de la responsabilité des Églises quant à la définition et le développement de ces interactions.

# Développement

Une fois par année, le Synode de l'Église évangélique réformée de Suisse reçoit les rapports de ses organisations missionnaires, *Mission 21* et *DM-Dynamique dans l'échange*, ainsi que celui de la Conférence des organisations missionnaires et de l'EERS (KME, par l'intermédiaire du Conseil de l'EERS). Ces objets ne font généralement pas l'objet de discussion.

L'article 8 de la (nouvelle) Constitution de l'EERS spécifie clairement que *M21* et *DM* sont les organisations missionnaires de l'EERS. Ce que cette affirmation recouvre sur le plan des responsabilités réciproques, des programmes de travail et des relations institutionnelles demande encore à être précisé et développé. La KME mène justement à ce propos une réflexion approfondie, notamment, sur de futurs mécanismes de concertation entre les organisations missionnaires et les Églises. Le partage des résultats de cette réflexion avec l'ensemble des Églises au sein d'un Synode de l'EERS serait pertinent.

Le « paysage missionnaire » a largement changé ces dernières années, tant en termes de qualité des partenariats que quant aux contenus théologiques et opérationnels des échanges internationaux. Par ailleurs, les Églises en Suisse (re)découvrent l'importance et les défis de la mission en Suisse même. Le lien du travail missionnaire « depuis la Suisse » et « vers la Suisse » n'est cependant pas suffisamment explicité et mérite un approfondissement. Sur le fond, les objectifs et champs d'action de *M21* et de *DM* rejoignent largement les préoccupations de nos Églises en Suisse même : éducation et formation, promotion de l'égalité entre hommes et femmes, dialogue interculturel et interreligieux, respect de la Création, principes de bonne gouvernance. Il y a donc là de nombreux points de partage, dont la convergence serait à intensifier, pour un enrichissement mutuel.

Nous proposons ainsi que le Synode de l'EERS, lors de sa session d'automne 2022 consacre un débat approfondi sur le rôle des organisations missionnaires comme instruments des Églises « depuis la Suisse » et leur contribution à l'exercice de la mission évangélique en Suisse même (« vers la Suisse »), ainsi que de la responsabilité des Églises quant à la définition et le développement de ces interactions. Ce débat pourra également prendre connaissance des résultats de la réflexion menée au sein de la KME sur le plan des relations institutionnelles entre Églises et organisations missionnaires.

Cette session serait préparée par les organisations missionnaires en coopération avec les Églises intéressées et le Conseil de l'EERS.

## Cosignataires

Le postulat est appuyé par Laurent Zumstein, Marie-Claude Ischer, Aude Collaud et Guy Liagre, membres de la délégation de l'EERV ; Gilles Cavin (Église réformée évangélique du Valais) ; Pierre de Salis (Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel) ; Andreas Fuog (Église protestante de Genève) ; Lukas Kundert (Evangelisch-reformierte Kirche des Kantons Basel-Stadt) ; Christoph Knoch (Evangelisch-reformierter Synodalverband Bern-Jura).



**Synode**  
**des 8 et 9 novembre 2021 à Berne**

## Règlement des finances – annexe 1 : clé de répartition des contributions

### Propositions

1. Le Synode décide de modifier comme suit l'art. 4 al. 1 de l'ancien règlement concernant la clé de répartition des contributions et la future annexe 1 du règlement des finances :  
Le nombre des membres est relevé durant la première année de la législature.
2. Le Synode prend connaissance de l'annexe 1 du règlement des finances.

Berne, le 8 septembre 2021  
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil  
La présidente      La directrice de la chancellerie  
Rita Famos          Hella Hoppe

## 1. Contexte

En juin 2021, le Synode a décidé de transférer le règlement concernant la clé de répartition des contributions dans l'annexe du règlement des finances, conformément au § 38 alinéa 2 de la constitution. En prenant cette décision, le Synode était conscient que certains articles du règlement devraient être mis à jour. Le Conseil soumet au Synode un amendement pour décision et deux amendements pour prise de connaissance.

## 2. Amendements

### 2.1 Sortie de l'Église évangélique libre de Genève

L'Église évangélique libre de Genève EELG a quitté l'EERS à la fin de l'année 2020. Il faut en tenir compte dans la formule de calcul de la clé à l'art. 8 du règlement.

### 2.2 Contributions de l'Église évangélique réformée de Bâle-Ville

En novembre 2019, l'Assemblée des délégués avait fixé les contributions de l'Église évangélique réformée de Bâle-Ville ERK BS à 50 KCHF en dérogation au règlement concernant la clé de répartition des contributions ; elle avait ainsi diminué le montant total des contributions versées par l'ERK BS à l'Église évangélique réformée de Suisse. La clé de répartition des contributions, qui sert également de base pour le calcul des différentes contributions à d'autres organisations, avait été fixée indépendamment de cela, en conformité avec le règlement.

Dans son budget pour l'année 2021, le Synode a confirmé le montant de 50 KCHF pour la contribution fixe de l'ERK BS. Il a toutefois décidé de recalculer la clé de répartition des contributions en se basant sur les contributions de membre ainsi versées à l'EERS.

Sur la base des discussions du Synode concernant le règlement des finances, le Conseil part du principe que la majorité des membres du Synode souhaite que la clé de répartition des contributions soit déterminée sur la base de contributions fixes de l'ERK BS. Par conséquent, l'art. 8 annexe 1 du règlement des finances prévoit désormais le même traitement pour l'ERK BS que pour l'Église évangélique méthodiste EEM. Le Synode détermine donc une contribution fixe pour l'ERK BS et pour l'EEM. Les contributions restantes sont réparties entre les 23 autres Églises membres sur la base du nombre de membres et du facteur de l'Église. La formule de l'art. 8 est adaptée en conséquence.

### 2.3 Relevé du nombre de membres

Conformément à l'art. 3 du règlement concernant la clé de répartition des contributions en vigueur, les facteurs servant à calculer la contribution de base sont le nombre de membres, la contribution moyenne par membre et le facteur de l'Église. L'art. 4 stipule que le nombre de membres est relevé tous les deux ans et les autres facteurs de calcul une fois par législature. Compte tenu des réactions des Églises membres, le Conseil propose au Synode que le nombre de membres soit également relevé une fois par législature, en même temps que les autres facteurs. Les Églises membres bénéficieront ainsi d'une plus grande sécurité de planification.

## Annexe 1: Clé de répartition des contributions

### Art. 1 Contribution de membre

Les Églises membres versent une contribution de membre déterminée chaque année par l'Assemblée des délégués.

Contribution de membre

### Art. 2 Application

La clé de répartition s'applique

Application

- aux prévisions budgétaires de l'EERS
- aux contributions extraordinaires et aux garanties

### Art. 3 Facteurs de calcul

Pour le calcul de la contribution de base, les facteurs suivants sont pris en compte :

Facteurs de calcul

- le nombre de membres (M)
- la contribution moyenne par membre ( $B_{mw}$ )
- le facteur de l'Église (K)

### Art. 4 Période de relevés

<sup>1</sup> Le nombre de membres est relevé durant la première année de la législature.

Période de relevés

**Gelöscht:** tous les deux ans, les années paires.

<sup>2</sup> Le facteur de l'Église est vérifié une fois par législature.

<sup>3</sup> En cas de changements conséquents des facteurs de calcul d'une Église membre, le Conseil peut demander à cette Église un relevé intermédiaire.

### Art. 5 Nombre de membres M

Le nombre de membres est déterminé par les chiffres provenant du registre ecclésiastique ou d'autres statistiques fiables des Églises. Les écarts par rapport aux chiffres de l'Office fédéral de la statistique doivent être plausibles.

Nombre de membres

### Art. 6 Indice des ressources des cantons

Abrogé

Indice des ressources

Facteur de l'Église

### Art. 7 Facteur de l'Église K

Le facteur de L'Église tient compte des capacités financières des Églises membres. Il est calculé à partir de la somme des critères suivants.

Er wird berechnet aus der Summe folgender Kriterien:

1. Indice des ressources des cantons
2. Financement (impôt ecclésiastique sur les personnes physiques et morales, aides de l'État, autres recettes)
3. Proportion de protestants

### Art. 8 Formule de calcul

Formule de calcul

<sup>4</sup> La part proportionnelle  $G_i$  d'une Église membre à la contribution  $B_i$  se monte à :<sup>1</sup>

$$B_i = \frac{M_i * B_{MW} * K_i}{\sum_1^{23} M_i * B_{MW} * K_i} * (B - B_{EMK} - B_{ERKBS})$$

$$G_i = \frac{B_i}{\sum_1^{25} B_i}$$

<sup>5</sup> Une contribution fixe est déterminée pour l'Église Évangélique Méthodiste EEM, ainsi que pour l'Église évangélique réformée de Bâle-Ville ERK BS.

### Explication

Le nombre de membres d'une Église est multiplié par la contribution moyenne par membre de l'Église et par le facteur de l'Église. La contribution d'une Église ainsi calculée est divisée par la somme de toutes les contributions individuelles calculées (sans l'EEM et l'ERK BS), et multipliée par la contribution totale décidée par le Synode, déduction faite des contributions de l'EEM et de l'ERK BS.

La contribution en pourcents des 25 Églises membres s'obtient en divisant la contribution individuelle d'une Église par la contribution totale.

La contribution moyenne est calculée en divisant la contribution totale décidée par l'AD par le nombre total des membres des Églises.

### Art. 9 Réglementation transitoire

Réglementation transitoire

Abrogé

<sup>1</sup> i: Variable für einzelne Mitgliedkirchen

**Art. 10 Fonds de Solidarité**

Abrogé

**Art. 11 Dispositions finales**

Le présent annexe remplace le règlement concernant la clé de répartition des contributions du 20 juin 2016.

Fonds de Soli-  
darité

Dispositions  
finales



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

8

**Synode**  
**des 8 et 9 novembre 2021 à Berne**

## Aumônerie pour requérants d'asile dans les centres fédéraux : financement 2022

### Proposition

Le Synode décide d'allouer pour l'année 2022 une contribution extraordinaire de CHF 420 000 au financement solidaire partiel de l'aumônerie pour requérants d'asile dans les centres fédéraux.

Berne, le 17 août 2021  
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil

La présidente  
Rita Famos

La directrice de la chancellerie  
Hella Hoppe

## Contexte

En juin 2018, l'Assemblée des délégués (AD) avait pris la décision suivante : « L'Assemblée des délégués approuve, dans le cadre de la législature 2019 – 2022, la poursuite du financement solidaire en faveur des services d'aumônerie dans les centres fédéraux. » Lors de l'AD d'été 2018 toujours, elle a fixé à CHF 420 000 le montant annuel des contributions au financement solidaire et approuvé le rapport sur les services d'aumônerie dans les centres fédéraux. Pour mettre en œuvre ces décisions, il est donc proposé au Synode de décider de la contribution pour 2022. Comme jusqu'ici, la proposition porte sur une « contribution extraordinaire », selon le § 39 de la constitution de l'EERS (anciennement art. 17 de la constitution de la FEPS).

Sur cette base, les Églises membres sur le territoire desquelles se trouve un centre fédéral pour requérants d'asile peuvent demander à l'EERS un soutien financier pour les services d'aumônerie. Une fois la décision prise par le Synode, le Conseil répartira au printemps 2022 les ressources du financement solidaire. Cette répartition se fait selon une clé qui intègre les critères suivants, approuvés par le Synode : a) occupation des centres, b) capacité financière de l'Église concernée, selon la clé de répartition utilisée pour les contributions de membres, c) prestations propres des Églises concernées aux services d'aumônerie.

## Développement

Il y a quatre ans, une restructuration du secteur de l'asile, dont l'accélération de la procédure d'asile constitue l'élément central, a été adoptée en votation populaire ; elle est mise en œuvre depuis mars 2019. Désormais, les procédures sont traitées dans les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA) avec tâches procédurales. Les personnes requérantes d'asile en attente de décision – ou de l'exécution de leur renvoi – sont hébergées dans des CFA sans tâches procédurales. Celles qui troublent l'ordre public ou le fonctionnement d'un CFA sont hébergées dans des centres spécifiques. Actuellement, le seul centre de ce type se trouve aux Verrières (NE).

Dans le contexte de la pandémie de coronavirus, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a ouvert des hébergements supplémentaires afin d'augmenter le nombre de places et de satisfaire aux directives de l'OFSP relatives à la protection contre les infections. Actuellement, le SEM administre 22 centres fédéraux au total, répartis dans six régions.

Au total, 21 aumônières et aumôniers de confession réformée travaillent dans toutes les régions d'asile et dans pratiquement tous les centres fédéraux pour requérants d'asile, ainsi que dans les zones de transit des aéroports de Genève et de Zurich. Ces personnes sont organisées en équipes d'aumônerie œcuméniques et en partie interreligieuses. Elles sont à l'écoute des requérantes et requérants d'asile indépendamment de leur origine, de leur sexe ou de leur appartenance religieuse, leur consacrent du temps, et accordent une attention particulière à leurs besoins spirituels. Elles les accompagnent dans leurs questionnements sur la vie et la foi et aident ainsi les requérantes et requérants d'asile vivant des situations extrêmement éprouvantes et pleines d'incertitude à retrouver un peu d'équilibre et confiance. Elles reçoivent des témoignages de reconnaissance et d'estime pour leur service d'aide aux personnes non seulement de la part des requérantes et requérants d'asile eux-mêmes, mais aussi des responsables du SEM, du personnel d'encadrement et de sécurité ainsi que des acteurs de la société civile, à l'extérieur des centres. Les aumônières et aumôniers jouent également un rôle important de jeteuses et jeteurs de ponts, notamment

pour les acteurs hors des centres – qu'il s'agisse des paroisses locales, des bénévoles, de centres de consultation ou de communautés religieuses. L'aumônerie est en fin de compte la seule à même d'accomplir ce travail d'accompagnement et de soutien à l'intérieur et à l'extérieur des centres fédéraux. Le financement partiel de l'aumônerie dans ces centres par des fonds du financement solidaire reste indispensable pour continuer d'assurer cet engagement des Églises évangéliques réformées de Suisse dans la même mesure et avec la même qualité.

La décision du Synode, respectivement de l'AD concernant la planification du financement solidaire a toujours porté sur une période de quatre ans. Elle devra être renouvelée pour la prochaine législature 2023 – 2026. Dans cette optique, un rapport d'évaluation ainsi qu'une proposition relative à la poursuite du financement solidaire de l'aumônerie dans les centres fédéraux pour requérants d'asile pendant la législature 2023 – 2026 seront soumis en juin 2022 au Synode de l'EERS.



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

9

**Synode  
des 8 et 9 novembre 2021 à Berne**

## Budget 2022

### Propositions

Le Synode adopte le budget 2022 qui prévoit

1. un excédent de charges de CHF 102 313 et
2. des contributions des membres à hauteur de CHF 5 922 457.

Berne, le 8 septembre 2021  
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil  
La présidente      La directrice de la chancellerie  
Rita Famos          Hella Hoppe

# Table des matières

<b>1.</b>	<b>Remarques générales .....</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>Compte d'exploitation.....</b>	<b>4</b>
<b>3.</b>	<b>Charges des projets et des «services et offres».....</b>	<b>7</b>
3.1	Aperçu.....	7
3.2	Explications au sujet des charges des projets et des «services et offres» .....	8
3.3	Détails concernant les charges pour des projets et des «services et offres» en 2022 .....	12
3.4	Charges des projets et des «services et offres» par domaine thématique .....	14
3.5	Répartition des charges des projets et des «services et offres» par objectif.....	15
<b>4.</b>	<b>Charges structurelles.....</b>	<b>17</b>
<b>5.</b>	<b>Tableau sur la variation du capital.....</b>	<b>19</b>
<b>6.</b>	<b>Contributions des membres.....</b>	<b>23</b>
<b>7.</b>	<b>Sommes cibles et autres contributions .....</b>	<b>24</b>

# 1. Remarques générales

Le budget anticipe un excédent de charges de l'ordre de 100 KCHF. En effet, après plusieurs exercices s'étant soldés par un excédent de recettes parfois substantiel, le Conseil a décidé de ne pas financer la participation suisse à l'Assemblée du COE à Karlsruhe (D) par les contributions extraordinaires de quelques Églises membres, mais d'y allouer une partie des contributions ordinaires des Églises membres et d'imputer le reste, soit quelque 100 KCHF, au capital d'organisation.

Les cotisations des membres sont inchangées par rapport à l'année précédente. En automne 2019 et en automne 2020, le Synode avait accédé à la demande de l'Église évangélique réformée de Bâle-Ville et décidé de s'écarter du règlement concernant la clé de répartition des contributions de cette dernière. Cette procédure a été reprise telle quelle pour le budget de 2022. Pour le budget de 2023, les contributions seront calculées sur la base de l'annexe 1 du règlement des finances. En outre, les nombres de membres des Églises seront alors actualisés et le facteur de l'Église revu.

Le Conseil part du principe qu'il n'y aura pas de nouvelles restrictions importantes dues à la pandémie de Covid-19 en 2022. Le budget prévoit notamment la tenue du synode d'été à Sion en juin et du synode d'automne à l'Hôtel du gouvernement de Berne en novembre. Pour toutes les autres assemblées, conférences ou réunions, le Conseil suppose également qu'aucune augmentation des dépenses pour des mesures de protection ne sera nécessaire.

Le Synode a adopté les champs d'action à l'été 2021. Le Conseil prévoit des budgets analogues pour les champs d'action dont les montants ne doivent pas être dépassés.

Le projet le plus important est la participation déjà mentionnée des Églises suisses à l'Assemblée du Conseil œcuménique des Églises en été 2022 à Karlsruhe (D). Le Conseil a soumis ce projet au Synode pour approbation. Il n'est pas prévu d'autre nouveau projet dont les dépenses dépassent 100 KCHF.

Les travaux pour les projets et les «services et offres» de Diaconie Suisse ainsi que dans les domaines de la politique de migration et d'asile et de l'œcuménisme se poursuivront dans le cadre habituel.

Comme l'année dernière, le Conseil articule le budget autour des six thématiques «Être Église protestante sur trois plans», «Être Église protestante avec d'autres», «La foi et la proclamation protestantes», «La célébration et la prière protestantes», «L'action protestante» et «L'engagement public protestant». Les projets et les «services et offres» prévus sont attribués à ces domaines.

Le budget contient le compte d'exploitation et le tableau des variations du capital et suit la norme comptable GAAP RPC 21.

## 2. Compte d'exploitation

	Budget 2022		Budget 2020		Comptes 2020		
	KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%	
1	<b>Produits</b>						
1.1	5'922	74.0	5'922	74.8	6'045	69.4	
1.2	Autres contributions aux projets, services, offres	541	6.8	534	6.7	943	10.8
1.3	Donations reçues (affectées)	0	0.0	0	0.0	20	0.2
1.4	Sommes cibles pour transmission	1'024	12.8	955	12.1	1'126	12.9
1.5	Collectes pour fonds	495	6.2	465	5.9	504	5.8
	<b>Total produits internes</b>	<b>7'982</b>		<b>7'876</b>		<b>8'638</b>	
1.6	Produits de prestations fournies	26	0.3	36	0.5	56	0.6
1.7	Produits de remboursements div. des assurances	0	0.0	0	0.0	12	0.1
	<b>Total produits</b>	<b>8'008</b>	<b>100.0</b>	<b>7'912</b>	<b>100.0</b>	<b>8'706</b>	<b>100.0</b>
	<b>Charges d'exploitation</b>						
2	<b>Projets et «Services et offres»</b>						
2.1	<b>Projets</b>						
2.1.1	Frais de personnel	-550	6.5	-578	7.2	-1'742	20.1
2.1.2	Frais de voyage et de représentation	0	0.0	-24	0.3	-19	0.2
2.1.3	Frais généraux	-476	5.6	-314	3.9	-1'732	20.0
2.1.4	Transmission des sommes cibles	0	0.0	0	0.0	-1'126	13.0
2.1.5	Transmission d'autres contributions	0	0.0	0	0.0	-829	9.6
	<b>Total projets</b>	<b>-1'026</b>	<b>12.2</b>	<b>-916</b>	<b>11.4</b>	<b>-5'448</b>	<b>62.8</b>
2.2	<b>Services et offres</b>						
2.2.1	Frais de personnel	-1'463	17.3	-1'298	16.2		
2.2.2	Frais de voyage et de représentation	-54	0.6	-48	0.6		
2.2.3	Frais généraux	-1'866	22.1	-1'753	21.8		
2.2.4	Transmission des sommes cibles	-1'024	12.1	-955	11.9		
2.2.5	Transmission d'autres contributions	-420	5.0	-420	5.2		
	<b>Total Services et offres</b>	<b>-4'827</b>	<b>57.2</b>	<b>-4'474</b>	<b>55.7</b>		
	<b>Total projets et «services et offres»</b>	<b>-5'853</b>	<b>69.4</b>	<b>-5'390</b>	<b>67.1</b>	<b>-5'448</b>	
3	<b>Charges structurelles</b>						
3.1	Frais de personnel	-1'917	22.7	-1'920	23.9	-2'003	23.1
3.2	Frais de voyage et de représentation	-95	1.1	-105	1.3	-38	0.4
3.3	Frais généraux	-447	5.3	-390	4.9	-960	11.1
3.4	Frais d'entretien	0	0.0	-100	1.2	-100	1.2
3.5	Amortissements	-122	1.4	-128	1.6	-121	1.4
	<b>Total charges structurelles</b>	<b>-2'581</b>	<b>30.6</b>	<b>-2'643</b>	<b>32.9</b>	<b>-3'222</b>	<b>37.2</b>
	<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>-8'434</b>		<b>-8'033</b>		<b>-8'670</b>	
	<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-426</b>		<b>-121</b>		<b>36</b>	
4	<b>Résultat financier</b>						
4.1	Produits financiers	80		70		90	
4.2	Charges financières	-30		-20		-32	
	<b>Total résultat financier</b>	<b>50</b>		<b>50</b>		<b>58</b>	
5	<b>Autres résultats</b>						
5.1	Produits sans rapport avec l'organisation	137		137		138	
5.2	Charges sans rapport avec l'organisation	-135		-136		-163	
5.3	Produits exceptionnels	0		0		50	
5.4	Charges exceptionnelles	0		0		0	
	<b>Total autres résultats</b>	<b>2</b>		<b>1</b>		<b>25</b>	
	<b>Résultat avant variation du capital des fonds</b>	<b>-374</b>		<b>-70</b>		<b>119</b>	
6	<b>Variation du capital des fonds</b>						
6.1	Fonds affectés						
	Allocation	-978		-948		-1'055	
	Utilisation	991		957		960	
6.2	Fonds libres						
	Allocation	-30		-55		-67	
	Utilisation	289		102		106	
	<b>Total variation du capital des fonds</b>	<b>272</b>		<b>56</b>		<b>-56</b>	
	<b>Résultat annuel (avant alloc. au cap. de l'organis.)</b>	<b>-102</b>		<b>-14</b>		<b>63</b>	
	<b>Attributions</b>						
	Attribution / utilisation capital de l'organisation	102		14		-63	
	<b>Résultat annuel</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	

# Explications relatives au compte d'exploitation

## Remarque générale

Dans le budget de l'exercice 2021, les charges des projets avaient été subdivisées pour la première fois en projets et en «services et offres». Dans le compte d'exploitation 2020, toutes les charges sont regroupées sous le poste projets. Par conséquent, seuls les totaux sont comparables.

## Produits

### 1.1 Contributions des membres

Les contributions ordinaires sont budgétées sans changement par rapport à l'année précédente à 5 920 KCHF.

### 1.2 Autres contributions à des projets et «services et offres»

Les autres contributions englobent les contributions extraordinaires des Églises membres selon le § 39 de la constitution pour l'aumônerie dans les centres fédéraux (420 KCHF), les contributions aux frais de réunion du Synode, de la CPE et de la Conférence Femmes (40 KCHF), ainsi que les contributions de tiers d'un montant de 80 KCHF destinées à Diaconie Suisse.

### 1.4 Sommes cibles destinées à être transmises

Les sommes cibles comprennent la contribution sociale aux œuvres d'entraide et missionnaires protestantes (964 KCHF) et la collecte pour l'Institut œcuménique Bossey (60 KCHF).

### 1.5 Collectes destinées aux fonds

Des moyens financiers sont collectés pour le fonds Travail des femmes (50 KCHF), le fonds Droits de l'Homme (25 KCHF) et pour Solidarité protestante suisse (420 KCHF). La collecte pour le fonds des Églises suisses à l'étranger n'est plus organisée.

### 1.6 Produits pour prestations fournies

Sous les produits pour prestations fournies sont regroupées l'indemnité pour la gestion de la Fondation de solidarité des pasteurs et les recettes tirées de l'utilisation du site internet *diaconie.ch*, ainsi que les revenus provenant de publications, de conférences, etc.

## Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation englobent les charges des projets et des «services et offres», ainsi que les charges structurelles ; elles se montent à 8 435 KCHF.

Les charges des projets et des «services et offres», à hauteur de 5 850 KCHF, représentent 69,4 % des charges d'exploitation ; là-dessus, 33,1 % vont au compte des contributions transmises aux œuvres d'entraide et missionnaires protestantes et à l'Institut œcuménique Bossey, ainsi que des contributions extraordinaires destinées à l'aumônerie dans les centres fédéraux et d'autres contributions provenant de fonds pour les projets de tiers. Déduction faite de ces contributions, les charges des projets s'élèvent à 46,4 % des charges d'exploitation.

Le Synode a mis le nouveau règlement des finances en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Aux termes de ce nouveau règlement, les charges des projets se subdivisent en projets et «services et offres». La part des «services et offres» dans les dépenses totales des projets et «services et offres» atteint 82,5 %.

Dans les charges d'exploitation, 2 580 KCHF sont absorbés par les charges structurelles (services centraux, Conseil, Synode). Les charges structurelles ne sont pas ventilées sur les projets.

## **2. Charges des projets et des «services et offres»**

Les charges des projets et des «services et offres» sont détaillées à partir de la page 7.

### **2.2.5 Transmission d'autres contributions**

Contributions extraordinaires des Églises membres à l'aumônerie dans les centres fédéraux pour requérants d'asile, selon le § 39 de la constitution.

## **3. Charges structurelles**

Les charges structurelles englobent non seulement les services centraux et l'administration, mais aussi toutes les charges liées à l'organisation démocratique (Synode et Conseil). En font également partie le travail accompli par les membres du Conseil dans des commissions et des groupes de travail, la participation à des délégations, ainsi que les tâches de représentation externe. Les charges des services centraux apparaissent entièrement dans les charges structurelles et ne sont pas ventilées sur les projets.

Pour les détails, voir le tableau des charges structurelles à la page 17.

## **Résultat d'exploitation**

Le budget prévoit un excédent de charges d'un peu plus de 425 KCHF pour le résultat opérationnel ordinaire, soit 305 KCHF de plus que dans le budget de l'année précédente. Cet excédent de charges plus élevé est notamment dû à la participation de l'EERS à l'Assemblée du COE à Karlsruhe (D), approuvée séparément par le Synode et financée pour moitié par des prélèvements de fonds et pour moitié par le capital non affecté.

## **5. Résultat financier**

Le résultat financier englobe les intérêts et les dividendes escomptés sur les parts de fonds et les frais de gestion de la fortune. Les fluctuations de cours ne sont pas budgétées.

### **5.1 Produits/charges sans rapport avec l'organisation**

La secrétaire générale de la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse (CTEC.CH) est engagée par l'intermédiaire de l'EERS. Les charges nous sont remboursées à 100 %.

Les charges engendrées par le secrétariat du Conseil suisse des religions (SCR) sont financées par des prélèvements du fonds SCR.

## **Compte des fonds**

### **6.1 Fonds affectés**

Les fonds sont affectés si les donateurs en ont clairement fixé l'objectif, respectivement ont effectué un don en spécifiant son affectation.

### **6.2 Fonds libres**

Les fonds libres sont également attribués à un objectif mais ce dernier peut être modifié par l'organe compétent de l'EERS (Conseil ou Synode), sans que les droits de tiers n'en soient affectés.

Les détails figurent dans le tableau des variations du capital à la page 19.

### 3. Charges des projets et des «services et offres»

#### 3.1 Aperçu

Projets	Budget 22	Budget 21	Cptes 20
<b>Être Église protestante sur trois plans</b>	<b>493</b>	<b>500</b>	<b>651</b>
Champs d'action	264	90	34
100 ans de la FEPS	0	0	47
Identité visuelle	29	42	23
Site Internet	110	183	89
Collaboration des présidences	63	61	363
Mise en route de l'EERS	27	124	95
<b>Être Église protestante avec d'autres</b>	<b>2'124</b>	<b>1'768</b>	<b>1'705</b>
Œcuménisme en Suisse	78	74	71
CEPE	95	127	74
Œcuménisme dans le monde	887	548	399
Œuvres et organisations missionnaires	30	34	26
Chrétiens menacés	10	30	9
Fonds transférés	1'024	955	1'126
<b>La foi et la proclamation protestantes</b>	<b>518</b>	<b>453</b>	<b>504</b>
Prix de la prédication	0	0	1
Vie chrétienne	1	1	4
Solidarité protestante suisse	112	107	103
Fonds transférés	405	345	396
<b>La célébration et la prière protestantes</b>	<b>529</b>	<b>560</b>	<b>371</b>
Travail liturgique	81	142	157
Oeco et sauvegarde de la Création	39	0	6
Messages à l'occasion de fêtes religieuses	30	23	31
Droits d'auteur	379	395	371
<b>L'action protestante</b>	<b>1'135</b>	<b>1'063</b>	<b>1'353</b>
Diaconie	350	321	278
Politique migratoire et d'asile	165	151	112
Politique des femmes et de genre	152	104	100
Fonds transférés	468	487	863
<b>L'engagement public protestant</b>	<b>726</b>	<b>770</b>	<b>399</b>
Relations publiques de l'EERS	283	271	243
Positions évangéliques	119	129	132
Défense d'intérêts et prise d'influence	259	236	162
Paix religieuse	45	99	77
Fonds transférés	20	35	28
<b>Non encore attribués</b>	<b>328</b>	<b>276</b>	<b>28</b>
<b>Total</b>	<b>5'853</b>	<b>5'390</b>	<b>5'448</b>

## 3.2 Explications au sujet des charges des projets et des <services et offres>

Aux termes de l'art. 8 al. 3 du nouveau règlement des finances qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les charges des projets portent sur des projets limités dans le temps et des <services et offres>. Le tableau des pages 12 et 13 en décline les détails. Les explications ci-après esquissent les domaines thématiques, les champs d'action sont présentés séparément.

### **Être Église protestante sur trois plans**

Le Synode a défini les trois champs d'action suivants en été 2021 :

- Communication
- Formation et professions
- Sauvegarde de la Création

Les comités stratégiques n'étant pas encore constitués au moment de l'élaboration du budget, le Conseil prévoit dans chaque cas des budgets forfaitaires pour les jetons de présence et les frais généraux en plus du temps de travail du personnel de la chancellerie selon la formule :

- jetons de présence pour douze personnes et quatre réunions par comité
- jetons de présence pour les délibérations préliminaires en sous-groupes (quatre personnes et quatre réunions par comité)
- honoraires d'un montant de 10 KCHF
- frais généraux pour les réunions des commissions d'un montant de 10 KCHF.

En réalité, les charges dépendront de la composition des comités. Des dépenses pour des interprètes peuvent notamment s'avérer nécessaires (2 800 CHF par jour de réunion), mais le Conseil suppose que tous les comités ne devront pas recourir à un tel service. Le montant des honoraires dépendra de la nécessité ou non d'un soutien externe au-delà de l'expertise des membres du comité. Toutefois, l'objectif est de ne pas dépasser un total de 60 KCHF en frais généraux pour les trois champs d'action.

Pour chaque champ d'action, le Conseil a réservé environ 0,35 EPT pour les chargé(e)s, les assistantes administratives et le service de la communication.

Le travail des comités stratégiques est limité à quatre ans au maximum. Les champs d'action sont donc traités comme des projets.

Les quelque 30 KCHF budgétés pour l'identité visuelle de l'EERS concernent avant tout la coopération avec *Kirchenweb.ch* et une mise à jour de certains éléments.

La mise en place du nouveau site internet est terminée. Les dépenses relatives au site figureront donc à la rubrique <services et offres> en 2022. Des frais de personnel sont engagés pour la mise à jour du site et la création de nouveaux contenus. Y est également inclus un budget forfaitaire pour les sujets qui ne peuvent pas encore être affectés à des projets (par exemple, des prises de position sur des sujets ecclésiaux ou politiques actuels). Des frais généraux ont été inscrits au budget pour le support technique (élargissement des fonctions interactives) et les frais de fonctionnement.

La rubrique <Mise en route de l'EERS> englobe la révision de divers règlements et ordonnances, y compris leur traduction.

## **Être Église protestante avec d'autres**

L'œcuménisme en Suisse englobe les contributions à la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse et des frais de personnel d'un montant approximatif de 50 KCHF, ainsi que les frais de personnel pour la collaboration avec l'Église catholique romaine (25 KCHF) et les rencontres avec les délégations des Églises libres.

Pour la Communion d'Églises protestantes en Europe CEPE, le budget prévoit, comme l'an dernier, des contributions à hauteur de 60 KCHF, avec en plus des frais de personnel et des frais généraux de l'ordre de 35 KCHF. Ces montants couvriront les travaux au sein du Conseil de la CEPE et les autres tâches d'entretien des relations. En revanche, aucun projet extraordinaire n'est prévu, contrairement à l'exercice précédent.

Le mot-clé «œcuménisme dans le monde» résume l'engagement au sein du Conseil œcuménique des Églises COE, de la Conférence des Églises européennes KEK et de la Communion mondiale d'Églises réformées CMER, ainsi que d'autres relations œcuméniques bilatérales. Il se décline essentiellement en contributions : COE (130 KCHF), KEK (85 KCHF), CMER (50 KCHF). En outre, une contribution extraordinaire de 60 KCHF est allouée au COE pour l'organisation de son Assemblée.

Le projet le plus important est la participation de la Suisse à l'Assemblée du COE à Karlsruhe en août 2022. Ce projet, largement soutenu par les Églises membres, a été approuvé par le Synode. Il sera entièrement financé par le budget de l'EERS. Les contributions extraordinaires d'Églises individuelles qui avaient été envisagées dans un premier temps ont été abandonnées. Le budget pour l'année 2022 inclut également des frais de personnel d'un peu plus de 140 KCHF et des frais généraux d'un peu moins de 220 KCHF.

Pour les autres relations œcuméniques dans le monde, le budget prévoit un peu moins de 120 KCHF de frais de personnel et quelque 40 KCHF de frais généraux. En plus de l'Assemblée de Karlsruhe, les organisations internationales bénéficieront de contributions spéciales d'un montant maximum de 40 KCHF.

Comme les années précédentes, et comme en a décidé le Synode, les fonds transférés iront aux œuvres et organisations missionnaires protestantes et à l'Institut œcuménique Bossey.

## **La foi et la proclamation protestantes**

À la suite de la dissolution de la commission «Église et Tourisme», le mot-clé «Vie chrétienne» se réfère désormais uniquement au travail pour le fonds des Églises suisses à l'étranger CESE.

Outre les frais de personnel de la chancellerie, le budget prévoit 30 KCHF de frais généraux pour la conférence Solidarité protestante suisse SPS, avec objectif principal de faire connaître les projets.

Les contributions sont prélevées du fonds SPS (390 KCHF) et du fonds CESE (15 KCHF). Le fonds SPS sera mis à contribution (à hauteur de 80 % de la collecte de la Réformation) pour soutenir la paroisse de Locarno-Muralto qui projette de rénover l'axe porteur de la cloche du temple et d'installer un nouveau chauffage écologique. Les 20 % restants de la collecte représentent la part réglementaire réservée à la Fondation de la Réformation. L'offrande des catéchumènes est destinée à un projet pour la jeunesse de l'Église évangélique vaudoise. Les Églises suisses à l'étranger ont toujours la possibilité de faire des demandes de contribution du fonds CESE pour des projets concrets, et peuvent désormais aussi solliciter un soutien structurel dans des situations extraordinaires.

## La célébration et la prière protestantes

D'entente avec la Commission de liturgie, le Conseil a décidé en 2021 de réaliser un recueil de chants EERS à paraître en quatre langues et dont l'utilisation sera avant tout réservée au Synode et aux autres événements de l'EERS. Le gros des dépenses y liées sera déjà engagé en 2021. En 2022, des dépenses de 25 KCHF sont prévues pour les retouches finales sur le texte et la mise en page, ainsi que pour l'impression.

Par ailleurs, le «Travail liturgique» entend le travail de la commission de liturgie et le soutien de cette dernière par la chancellerie (35 KCHF). Il englobe en outre les projets lancés par la commission (20 KCHF) qui seront encore concrétisés avec elle.

Le travail pour le comité d'*oeco Églises pour l'environnement* est comptabilisé sous la rubrique «Oeco et sauvegarde de la Création», ainsi que le soutien à la «Saison de la Création» animée par *oeco* et une contribution au travail de mise en réseau de cette dernière, en Suisse romande. L'engagement de l'EERS en faveur de thématiques environnementales est résumé sous le mot-clé «Défense d'intérêts et prise d'influence».

Les messages à l'occasion de fêtes religieuses sont prévus dans le même ordre de grandeur que les années précédentes.

Les frais de droits d'auteur englobent les redevances versées à Suisa (musique et images), Pro Litteris (textes) et VG Musikedition (copies pour l'usage durant le culte), ainsi que les dépenses d'assistance juridique payées à la Fédération des utilisateurs de droits d'auteur et voisins (DUN) que l'EERS verse pour ses Églises membres.

## L'action protestante

Les projets et les «services et offres» de Diaconie Suisse seront poursuivis dans le même cadre que par le passé. Le budget alloué aux séances des commissions a de nouveau été réduit par rapport à l'an dernier (- 30 KCHF) et retrouve ainsi le niveau des années précédentes. Le mot-clé «Diaconie Suisse» intègre le site internet *diaconie.ch* (75 KCHF), l'assemblée plénière, les comités, les groupes de travail et les commissions (170 KCHF).

Les frais de personnel de la chancellerie sont cofinancés par des fonds de tiers d'un montant de 80 KCHF. Depuis 2019, la plateforme internet *diaconie.ch* est financée par le budget ordinaire de l'EERS. Ce site est géré indépendamment de celui de l'EERS.

Outre les projets de Diaconie Suisse, le mot-clé Diaconie intègre le réseau pour les soins palliatifs (20 KCHF) et le soutien à l'aumônerie spécialisée, en particulier celle de l'Armée (60 KCHF), ainsi qu'un nouveau projet ENSA – Premiers secours en santé mentale (15 KCHF).

Dans le domaine de la politique migratoire et d'asile, 70 KCHF sont consacrés à l'aumônerie dans les centres fédéraux. 30 KCHF servent à entretenir les relations avec les partenaires dans ce domaine et la politique migratoire. 40 KCHF ont été alloués aux rencontres avec les responsables de la migration et la poursuite du développement de l'aumônerie dans les centres fédéraux. D'autres tâches figurent au budget pour un montant de 25 KCHF.

Le plus important «service» dans le domaine politique femmes et genre est la Conférence Femmes pour laquelle quelque 75 KCHF sont prévus au budget. Ce dernier alloue également 10 KCHF au fonds Travail des femmes et quelque 10 KCHF au projet «violation des limites».

Des frais généraux de 50 KCHF ont été inscrits au budget pour les mesures proposées par la commission d'enquête temporaire et approuvées par le Synode en septembre.

Comme les années précédentes, 420 KCHF sont réservés aux centres fédéraux pour les requérants d'asile. Le fonds Travail des femmes accorde son soutien des Femmes protestantes en Suisse FPS, et à d'autres projets sur demande (autour de 50 KCHF). Le budget pour ces contributions a été réduit une nouvelle fois étant donné que le résultat des collectes a encore baissé l'année dernière.

### **L'engagement public protestant**

Sous le travail de relations publiques de l'EERS sont comptabilisées les heures des personnes travaillant dans le service de la communication qui ne peuvent être affectées à des projets concrets, notamment les relations média en général et le soutien médiatique. Le budget comprend également des frais généraux pour des publications, des honoraires et autres.

L'EERS exprime sa position sur des thèmes sociétaux d'actualité. Dans ce contexte, un peu plus de 45 KCHF sont prévus pour des études et des prises de position éthiques. En outre, l'EERS maintiendra, comme par le passé, son soutien financier au Prix du film à Locarno, au festival de cinéma «Visions du réel» à Nyon et à R/TV Tessin (pour un total de 27 KCHF). Les thématiques sont actualisées selon l'évolution du discours sociétal.

Dans le cadre de son engagement en faveur de la protection de l'environnement, la chancellerie cherche à obtenir les labels «Coq vert» et «Blue Community». Ces projets devaient initialement être bouclés en 2021, mais à cause des entraves liées à la crise du coronavirus, ils ont dû être prolongés jusqu'en 2022. Ils figurent donc encore au budget avec un montant de quelque 25 KCHF, dont une moitié va au compte des frais de personnel.

Une enveloppe de quelque 65 KCHF a été réservée au monitoring des activités sous la Coupole fédérale, aux consultations et à l'élaboration de prises de position, ainsi qu'au dialogue avec les partis, dont 55 KCHF pour les frais de personnel.

Le soutien au Forum politique de Berne a été prolongé de deux ans. En plus de la contribution financière de 75 KCHF, le budget comprend des contributions thématiques à hauteur de 60 KCHF, notamment pour les frais de personnel de l'EERS.

La paix religieuse doit être renforcée grâce à la collaboration et au soutien financier accordés au SCR et à IRAS COTIS (40 KCHF). Du temps de travail est par ailleurs réservé à la collaboration avec les partenaires juifs. Le budget reste très en dessous de celui de l'année précédente parce que des projets qui grevaient le budget en 2021 ne sont pas récurrents.

Des demandes de contribution à des projets concrets peuvent être adressées au fonds Droits de l'Homme qui dispose à cet effet d'une enveloppe de 20 KCHF.

Comme de coutume, une partie du temps de travail disponible en 2022 n'est pas encore affectée à des projets fixes. Quelque 520 journées de travail ou l'équivalent de 280 KCHF sont réservées à des tâches imprévues. Par ailleurs, les frais généraux (photocopies, frais de port, etc.) ne sont pas ventilés dans leur intégralité sur des projets définis.

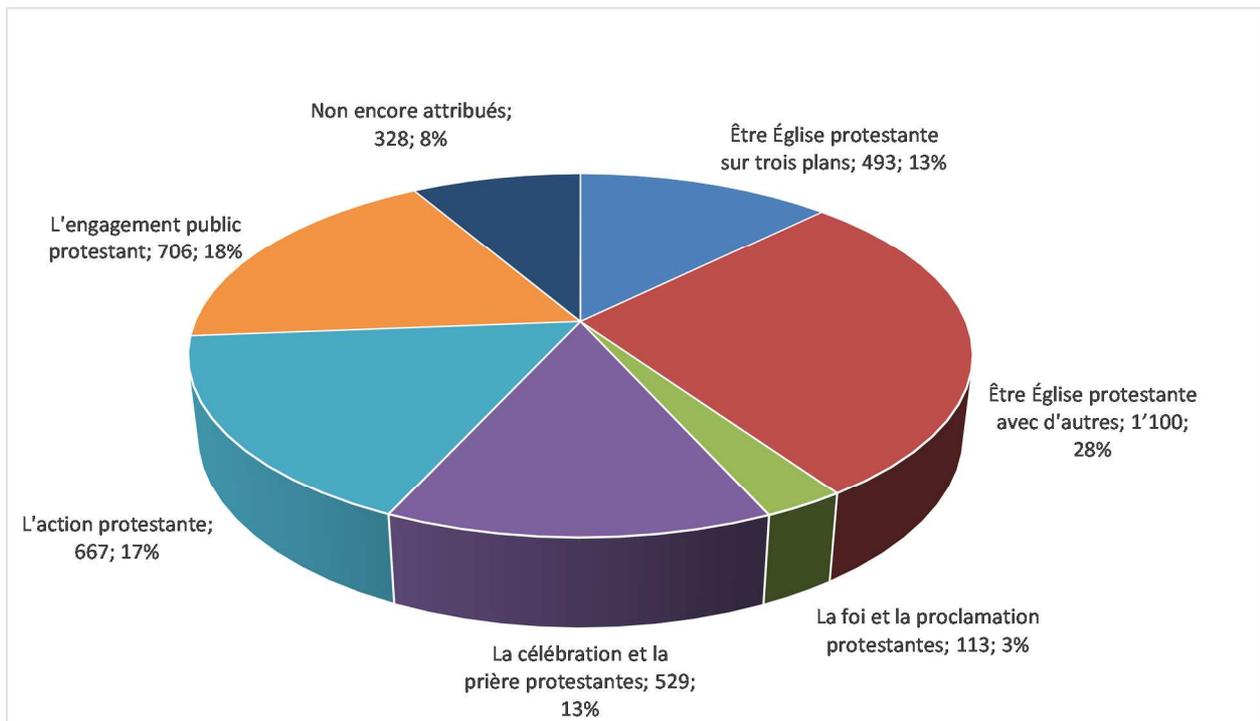
### 3.3 Détails concernant les charges pour des projets et des <services et offres> en 2022

Projets	Services et offres			Projets			Total	
	Personnel	Frais généraux	Total	Personnel	Frais généraux	Total	Personnel	Frais généraux
<b>Être Église protestante sur trois plans</b>	<b>119</b>	<b>59</b>	<b>178</b>	<b>241</b>	<b>74</b>	<b>315</b>	<b>360</b>	<b>133</b>
Champs d'action	0	0	0	204	60	264	204	60
Identité visuelle	0	0	0	21	8	29	21	8
Site Internet	82	28	110	0	0	0	82	28
Collaboration des présidences	35	28	63	0	0	0	35	28
Mise en route de l'EERS	2	3	5	16	6	22	18	9
<b>Être Église protestante avec d'autres</b>	<b>223</b>	<b>1'539</b>	<b>1'762</b>	<b>143</b>	<b>219</b>	<b>362</b>	<b>366</b>	<b>1'758</b>
Œcuménisme en Suisse	33	45	78	0	0	0	33	45
CEPE	26	69	95	0	0	0	26	69
Œcuménisme dans le monde	127	398	525	143	219	362	270	617
Œuvres et organisations missionnaires	27	3	30	0	0	0	27	3
Chrétiens menacés	10	0	10	0	0	0	10	0
Fonds transférés	0	1'024	1'024	0	0	0	0	1'024
<b>La foi et la proclamation protestantes</b>	<b>81</b>	<b>437</b>	<b>518</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>81</b>	<b>437</b>
Vie chrétienne	1	0	1	0	0	0	1	0
Solidarité protestante suisse	80	32	112	0	0	0	80	32
Fonds transférés	0	405	405	0	0	0	0	405

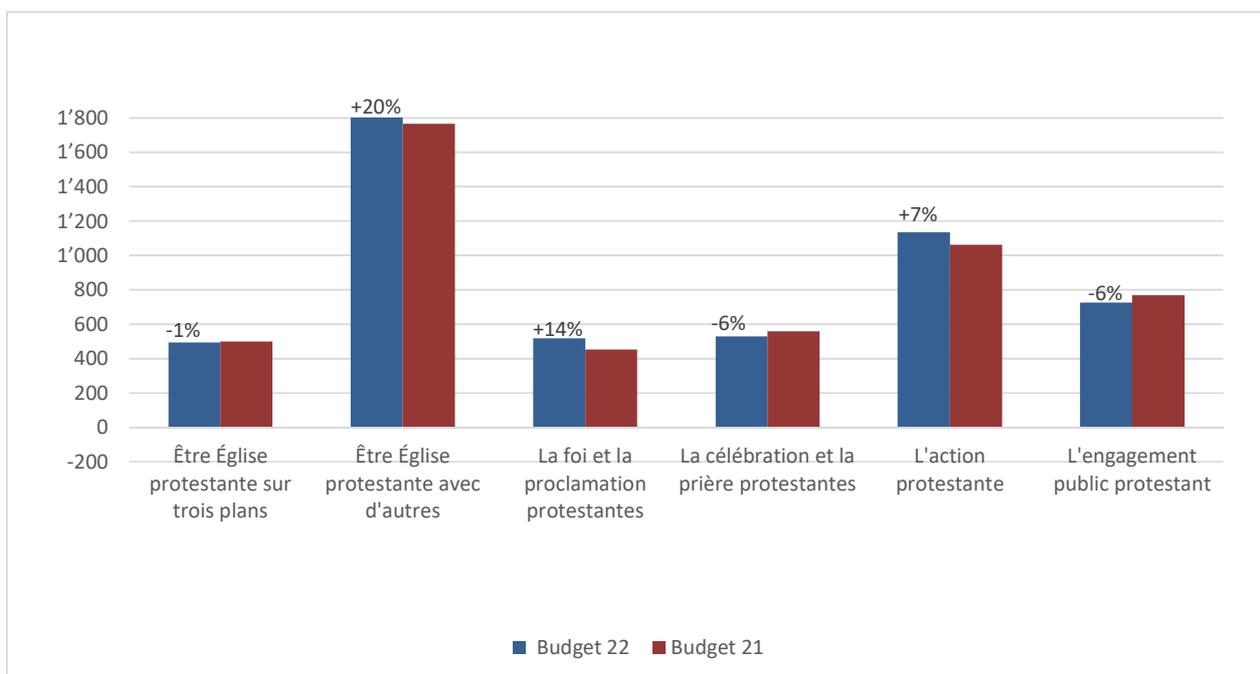
Projets	Services et offres			Projets			Total	
	Personnel	Frais généraux	Total	Personnel	Frais généraux	Total	Personnel	Frais généraux
<b>La célébration et la prière protestantes</b>	<b>90</b>	<b>414</b>	<b>504</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>25</b>	<b>103</b>	<b>426</b>
Travail liturgique	46	10	56	13	12	25	59	22
Oeco et sauvegarde de la Création	17	22	39	0	0	0	17	22
Messages à l'occasion de fêtes religieuses	19	11	30	0	0	0	19	11
Droits d'auteur	8	371	379	0	0	0	8	371
<b>L'action protestante</b>	<b>408</b>	<b>631</b>	<b>1'039</b>	<b>33</b>	<b>63</b>	<b>96</b>	<b>441</b>	<b>694</b>
Diaconie	223	112	335	10	5	15	233	117
Politique migratoire et d'asile	121	28	149	11	5	16	132	33
Politique des femmes et de genre	64	23	87	12	53	65	76	76
Fonds transférés	0	468	468	0	0	0	0	468
<b>L'engagement public protestant</b>	<b>264</b>	<b>234</b>	<b>498</b>	<b>120</b>	<b>108</b>	<b>228</b>	<b>384</b>	<b>342</b>
Relations publiques de l'EERS	150	133	283	0	0	0	150	133
Positions évangéliques	32	40	72	35	12	47	67	52
Défense d'intérêts et prise d'influence	65	13	78	85	96	181	150	109
Paix religieuse	17	28	45	0	0	0	17	28
Fonds transférés	0	20	20	0	0	0	0	20
<b>Non encore attribués</b>	<b>278</b>	<b>50</b>	<b>328</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>278</b>	<b>50</b>
<b>Total</b>	<b>1'463</b>	<b>3'364</b>	<b>4'827</b>	<b>550</b>	<b>476</b>	<b>1'026</b>	<b>2'013</b>	<b>3'840</b>

### 3.4 Charges des projets et des «services et offres» par domaine thématique

Sans transmissions ni contributions de fonds liés, en % et KCHF



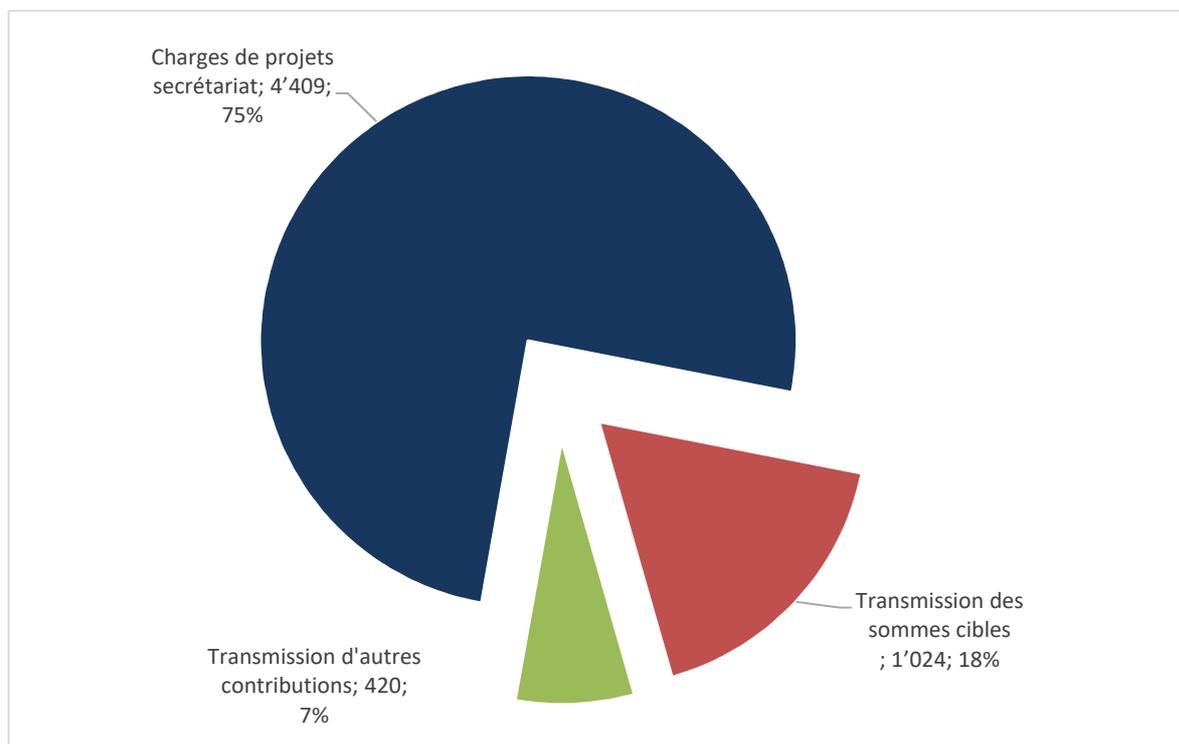
En %, en comparaison avec l'exercice précédent



### 3.5 Répartition des charges des projets et des «services et offres» par objectif

L'EERS peut allouer les trois quarts du budget des projets à ses projets et «services et charges». Le dernier quart concerne des fonds transférés vers les œuvres d'entraide et missionnaires protestantes et l'Institut œcuménique Bossey, ou encore l'aumônerie dans les centres fédéraux pour requérants d'asile.

#### Transferts en % et KCHF



Le reste, soit environ 4 410 KCHF, est également partiellement affecté. Le graphique à la page suivante classe les charges des projets et des «services et offres» (5 850 KCHF) en fonction de l'influence que le Conseil a sur leur affectation.

Une moitié du budget des projets et «services et offres» est destinée au travail de la chancellerie. L'autre moitié est destinée à des projets et des contributions externes que l'EERS verse pour ses Églises membres.

■ Près de 25 % du budget concernent les montants susmentionnés, en transit vers les œuvres d'entraide et missionnaires, l'Institut œcuménique Bossey et l'aumônerie dans les centres fédéraux.

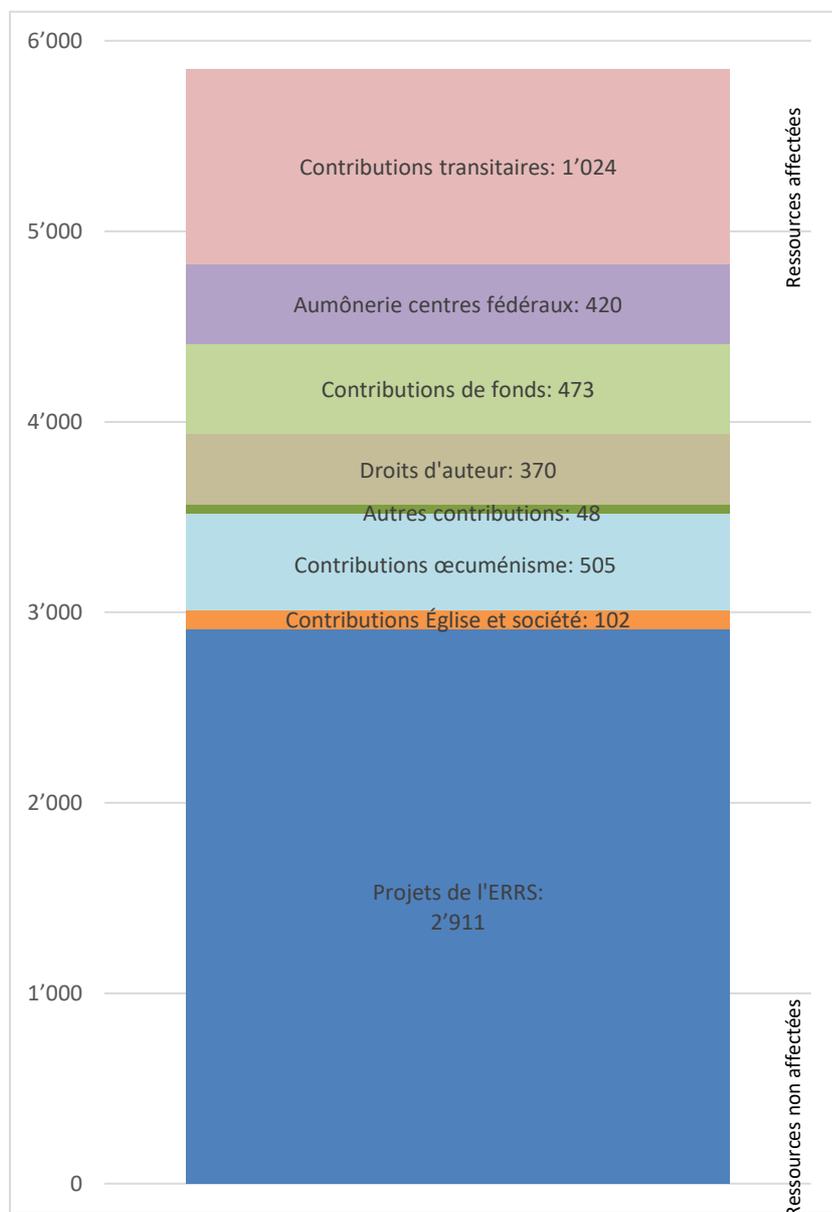
■ Les montants pour des projets financés par des fonds affectés correspondent à environ 8% du budget des projets et des «services et offres». Concrètement, ces contributions sont déterminées par les commissions du Conseil selon l'objectif stipulé par les donateurs.

■ Environ 6,5 % du budget des projets et des «services et offres» vont aux redevances pour les droits d'auteur. L'EERS a conclu des contrats avec les sociétés de gestion en faveur de ses paroisses en Suisse et des paroisses de l'EEM.

■ Quelque 9 % supplémentaires du budget des projets et des «services et offres» sont dédiés aux contributions à des organisations internationales et à l'œcuménisme en Suisse.

■ 2 petits pourcents des contributions sont orientés vers des institutions qui se consacrent à des thèmes ecclésiaux (‘Église et société’) et vers d’autres organisations, notamment dans les domaines de la migration et des soins palliatifs (‘autres contributions’).

### Charges des projets et des ‘services et offres’ par affectation en KCHF



## 4. Charges structurelles

	Personnel	Frais généraux	Budget 22	Budget 21	Comptes 20
Synode	197	135	332	354	653
Conseil	526	96	622	648	885
Bureau de la présidente	444	28	472	400	423
Services centraux	637	56	693	792	815
Infrastructure	63	139	202	221	157
Immeuble	1	204	205	202	204
Bibliothèque	8	6	14	14	36
Frais administratifs des départements	41	0	41	12	49
<b>Total</b>	<b>1'917</b>	<b>664</b>	<b>2'581</b>	<b>2'643</b>	<b>3'222</b>

### Explications concernant les charges structurelles

#### Synode

Dans le budget sont contenus un synode d'été à Sion et un synode d'automne à l'Hôtel du gouvernement de Berne. C'est dire que les charges sont à nouveau nettement inférieures à celles des deux années précédentes. Pour l'assistance administrative, le secrétariat du Synode, la communication et d'autres travaux de soutien tels que le contrôle interne des traductions, ainsi que la participation des personnes mandatées au Synode, environ 120 ETP ou 180 KCHF ont été portés au budget. Il est également tenu compte, dans les frais de personnel, des indemnités pour la présidence du Synode et la CEG, y compris l'indemnité forfaitaire selon l'art. 16 du règlement des finances adopté en été 2021.

#### Conseil

Les charges du Conseil englobent les indemnités versées aux membres exerçant leur fonction à titre accessoire (465 KCHF y compris charges annexes), ainsi que les frais de personnel de l'assistante administrative du Conseil (0,7 EPT), la préparation et le suivi des séances par la chancellerie (0,15 EPT), mais aussi les frais de voyages et de représentation (60 KCHF), les honoraires et d'autres frais généraux y compris le crédit à disposition du Conseil (35 KCHF).

L'indemnité des membres du Conseil a été adapté conformément au nouveau règlement des finances adopté en été 2021, soit 0,25 EPT par membre du Conseil plus 0,25 EPT supplémentaires à répartir sur l'ensemble des membres du Conseil. En 2020, le traitement de la plainte d'une ancienne collaboratrice avait engendré des charges extraordinaires.

#### Bureau de la présidente

Les charges concernent l'indemnité de la présidente du Conseil, (195 KCHF plus 45 KCHF de charges annexes) à laquelle s'ajoutent les salaires de son assistante administrative (0,8 EPT) et d'un collaborateur personnel (0,5 EPT), ainsi que le soutien par la communication et les personnes mandatées de la chancellerie. Les frais généraux englobent les frais de voyage et de représentation tels que stipulés dans le règlement des frais, ainsi que d'autres frais pour un montant total de 30 KCHF.

Comme l'année passée, l'indemnité de la présidente est budgétée conformément au nouveau règlement des finances. Contrairement à l'exercice précédent, le budget prévoit à nouveau un poste de collaborateur ou collaboratrice personnel/le.

### **Services centraux**

Près de 90 % des charges vont au compte des frais de personnel pour la direction de la chancellerie, les services des finances, du personnel et de l'accueil. Les frais généraux représentent 10 % de la somme.

### **Infrastructure**

Cette rubrique intègre les dépenses pour l'informatique, amortissements inclus (env. 110 KCHF), la formation continue, le recrutement de personnel et d'autres charges.

### **Immeuble**

L'immeuble, revalorisé en 2010, est amorti à hauteur de quelque 100 KCHF par an sur une période de 40 ans. Les autres charges vont au compte des redevances et de l'entretien.

### **Charges administratives des départements**

Rapports, y compris le rapport d'activité, la commission du personnel, les travaux de traduction, etc.

## 5. Tableau sur la variation du capital

Comptes	Existant initial 1.1.2022	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2022
<b>Fonds affectés</b>						
Fonds diaspora en Suisse	39					39
Fonds travail des femmes	85		50		-50	85
Fonds droits de l'Homme	58		25		-21	62
Fonds Solidarité protestante Suisse	730		420		-420	730
Fonds Églises suisses à l'étranger	394				-15	379
Fonds Journées de l'Église en Suisse	163				-10	153
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux (asile)	0		420		-420	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	28		63		-55	36
<b>Capital des fonds (fonds affectés)</b>	<b>1'497</b>		<b>978</b>	<b>0</b>	<b>-991</b>	<b>1'484</b>
<b>Réserves de réévaluation</b>						
Réserve de réévaluation de l'immeuble	2'787				-100	2'687
Réserve de fluctuations des placements	1'328					1'328
<b>Fonds libres</b>						
Fonds prévoyance vieillesse	88					88
Fonds Huldrych Zwingli	902				-70	832
Fonds manifestations internationales	359		30		-117	272
Fonds John Jeffries	1'256				-2	1'254
Fonds publications / documentation	5					5
Fonds de solidarité	21					21
<b>Capital libre généré</b>						
Capital généré	1'240			-14		1'226
Résultat annuel	544	-102		14		456
<b>Capital de l'organisation</b>	<b>8'530</b>	<b>-102</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>-289</b>	<b>8'169</b>

### Exercice précédent

Comptes	Existant initial 1.1.2021	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2021
<b>Fonds affectés</b>						
Fonds diaspora en Suisse	39					39
Fonds travail des femmes	85		70		-70	85
Fonds droits de l'Homme	60		35		-37	58
Fonds Solidarité protestante Suisse	730		360		-360	730
Fonds Églises suisses à l'étranger	409				-15	394
Fonds Journées de l'Église en Suisse	163					163
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux (asile)	0		420		-420	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	20		63		-55	28
<b>Capital des fonds (fonds affectés)</b>	<b>1'506</b>		<b>948</b>		<b>-957</b>	<b>1'497</b>
<b>Réserves de réévaluation</b>						
Réserve de réévaluation de l'immeuble	2'887				-100	2'787
Réserve de fluctuations des placements	1'328					1'328
<b>Fonds libres</b>						
Fonds prévoyance vieillesse	88					88
Fonds Huldrych Zwingli	902					902
Fonds manifestations internationales	304		55			359
Fonds John Jeffries	1'258				-2	1'256
Fonds publications / documentation	5					5
Fonds de solidarité	21					21
<b>Capital libre généré</b>						
Capital généré	1'240			0		1'240
Résultat annuel	544	0		0		544
<b>Capital de l'organisation</b>	<b>8'577</b>	<b>0</b>	<b>55</b>	<b>0</b>	<b>-102</b>	<b>8'530</b>

# Explications relatives aux variations du capital

## Existant initial au 1.1.2021

Valeurs du bilan au 31.12.2020

## Existant final au 31.12.2021 et existant initial au 1.1.2022

Existant initial au 1.1.2021 extrapolé en fonction du budget 2021

## Produits internes

Le capital généré durant la période (résultat annuel)

## Dotations externes

Attributions au capital durant la période

## Transferts à l'intérieur des fonds

Transfert du résultat de l'exercice précédent dans le capital généré

## Utilisation externe

Prélèvements des fonds

## Existant final au 31.12.2022

Valeurs prévues au bilan en raison des variations anticipées du capital

## Fonds Travail des femmes

Les contributions du fonds Travail des femmes soutiennent en premier lieu l'association Femmes protestantes en Suisse FPS. Une aide financière est également apportée sur demande à la réalisation de certains projets. La collecte en faveur du fonds Travail des femmes a donné des résultats de plus en plus médiocres ces dernières années. Pour 2022, le résultat anticipé de la collecte a encore une fois été révisé à la baisse. Les contributions ne doivent pas dépasser le montant des recettes pour éviter le démantèlement du capital du fonds.

## Fonds Droits de l'Homme

Les contributions du Fonds Droits de l'Homme soutiennent des projets ou des personnes individuelles en Suisse et à l'étranger. Le Conseil a mandaté l'EPER qui décide des projets à soutenir. Le résultat des collectes n'a cessé de diminuer d'année en année et le capital du fonds a fondu en conséquence. Pour l'année 2022, le Conseil a diminué le budget des contributions au financement de projets. Conformément au règlement, le capital du fonds ne doit pas tomber en dessous de 50 KCHF.

## Fonds CESE

L'engagement de la FEPS en faveur des Églises suisses à l'étranger (CESE) a pris fin en 2017. La fortune résiduelle du fonds est utilisée sur demande des Églises suisses à l'étranger pour des projets spécifiques et, depuis 2021, également pour un soutien structurel dans des situations extraordinaires.

## Fonds Solidarité protestante suisse

Conformément à la décision de l'AD de l'été 2017, l'EERS a donné à Solidarité protestante suisse (SPS) la forme d'une conférence. SPS avait transféré sa fortune à la FEPS en 2019. Le capital se compose du legs J. Stehli et des contributions transitoires issues de la collecte de la Réformation, de l'offrande des catéchumènes, ainsi que des dons «coup de cœur».

Selon le règlement, les collectes sont destinées à soutenir des projets ecclésiaux en diaspora.

Les recettes de la collecte de la Réformation de 2020/21 sont restées très inférieures aux attentes. Cependant, pour l'année 2022 le Conseil anticipe un retour à la normale et espère réunir 420 KCHF grâce à la collecte de la Réformation et à l'offrande des catéchumènes. Après déduction des frais généraux pour la publicité, etc. (30 KCHF), 80 % de la collecte de la Réformation sont destinés à la paroisse de Muralto, Locarno et 20% à la Fondation de la Réformation. L'offrande des catéchumènes servira à soutenir un projet pour la jeunesse de l'Église vaudoise (voir aussi les explications concernant les charges des projets et des «services et offres»). Les contributions ne peuvent dépasser le résultat des collectes.

### **Fonds Journées de l'Église en Suisse**

10 KCHF seront prélevés du fonds Journées de l'Église en Suisse pour soutenir la Journée de l'Église de Glaris.

### **Capital SCR**

La FEPS a exercé la présidence du Conseil suisse des religions jusqu'au début de 2018, puis a passé le témoin à l'Église catholique-chrétienne. L'administration reste cependant aux mains de l'EERS qui continue donc à gérer le capital du SCR comme fonds affecté.

### **Réserve de réévaluation de l'immeuble**

Cette réserve de réévaluation a été créée en 2010 dans la foulée de la réévaluation de l'immeuble. L'amortissement de l'immeuble réévalué de Sulgenauweg, d'un montant d'environ 100 KCHF, est imputé en totalité à la réserve de réévaluation. Les amortissements annuels n'ont donc aucun effet sur le résultat annuel.

### **Réserve de fluctuations de valeurs**

L'objectif est de constituer une réserve de fluctuations de valeurs à hauteur de 25 % de la valeur du portefeuille de titres.

### **Fonds pour les manifestations internationales**

Le Fonds pour les manifestations internationales est doté de 30 KCHF par an pour financer les contributions aux assemblées ou d'autres dépenses ponctuelles des organisations internationales. En août 2022, l'Assemblée du COE aura lieu, pour laquelle des contributions extraordinaires de 60 KCHF seront financées par le fonds.

Un prélèvement supplémentaire du fonds de 57 KCHF est prévu pour la participation suisse à l'Assemblée du COE (voir p. 9).

### **Fonds Huldrych Zwingli**

L'une des missions du fonds Huldrych Zwingli est de contribuer à la diffusion et à l'approfondissement de la compréhension réformée de l'Église, de la paroisse et du ministère. Au cours des années précédentes, des ressources provenant du résultat d'exploitation avaient été affectées au fonds pour financer les dépenses ponctuelles du jubilé de la Réforme et du lancement de l'Église évangélique réformée de Suisse. Ces ressources n'ont pas été pleinement utilisées. Il est prévu de financer la participation de la Suisse à l'Assemblée du COE de 2022 par un prélèvement de 70 KCHF du fonds.

### **Fonds John Jeffries**

Le fonds John Jeffries est destiné à l'entretien et au développement du patrimoine immobilier de l'EERS. Il peut également être mis à contribution pour l'achat de nouveaux immeubles.

Depuis 2016, l'amortissement annuel pour le remplacement des fenêtres de l'immeuble du Sulgenauweg est financé par le fonds.

**Capital généré**

Le capital libre de l'EERS généré au fil des années précédentes (excédents de recettes / excédents de charges

**Résultat annuel**

Le résultat déterminé dans le compte d'exploitation.

## 6. Contributions des membres

Eglise membre	M <sub>i</sub> Nombre de membres	B <sub>1i</sub> Contribution sans correction	K <sub>1</sub> Facteur de l'Eglise (neutre)	a Correction Indice des ressources	b Correction financement	c Correction proportion de protestants	K <sub>i</sub> Somme: K <sub>1</sub> + a+b+c	B <sub>1i</sub> *K <sub>i</sub> Résultat intermédiaire	G <sub>i</sub> Clé de répartition	B <sub>i</sub> Neu Contribution 2022	B <sub>i</sub> 2021 Contribution 2021	B <sub>i</sub> Neu - B <sub>i</sub> 2021 Écart en CHF    Écart en %		Clé de répartition adoptée	Eglise membre
AG	166'555	458'026	1.00	-0.10	0.50	0.00	1.40	641'236	7.708%	457'755	457'755	0	0.0%	7.729%	AG
AI/AR	24'067	66'184	1.00	-0.10	0.45	0.00	1.35	89'348	1.074%	63'782	63'782	0	0.0%	1.077%	AI/AR
BE-JU-SO	615'190	1'691'773	1.00	-0.10	0.30	0.05	1.25	2'114'716	25.419%	1'509'617	1'509'617	0	0.0%	25.490%	BE-JU-SO
BL	87'031	239'335	1.00	0.15	0.45	0.00	1.60	382'936	4.603%	273'364	273'364	0	0.0%	4.616%	BL
BS	27'129	74'605	1.00	0.15	0.30	-0.20	1.25	93'256	1.121%	50'000	50'000	0	0.0%	0.844%	BS
FR	41'833	115'041	1.00	-0.10	0.30	-0.20	1.00	115'041	1.383%	82'123	82'123	0	0.0%	1.387%	FR
GE	55'161	151'693	1.00	0.15	-0.25	-0.20	0.70	106'185	1.276%	75'802	75'802	0	0.0%	1.280%	GE
GL	13'949	38'360	1.00	-0.10	0.45	0.00	1.35	51'786	0.622%	36'968	36'968	0	0.0%	0.624%	GL
GR	66'533	182'966	1.00	-0.10	0.45	0.00	1.35	247'004	2.969%	176'327	176'327	0	0.0%	2.977%	GR
LU	42'207	116'069	1.00	0.00	0.45	-0.20	1.25	145'086	1.744%	103'572	103'572	0	0.0%	1.749%	LU
NE	36'807	101'219	1.00	-0.10	-0.20	0.00	0.70	70'853	0.852%	50'579	50'579	0	0.0%	0.854%	NE
NW	4'385	12'059	1.00	0.30	0.45	-0.20	1.55	18'691	0.225%	13'343	13'343	0	0.0%	0.225%	NW
OW	2'939	8'082	1.00	0.30	0.60	-0.30	1.60	12'931	0.155%	9'231	9'231	0	0.0%	0.156%	OW
SG	106'028	291'577	1.00	-0.10	0.60	0.00	1.50	437'366	5.257%	312'219	312'219	0	0.0%	5.272%	SG
SH	29'615	81'441	1.00	-0.10	0.45	0.00	1.35	109'945	1.322%	78'486	78'486	0	0.0%	1.325%	SH
SO	26'771	73'620	1.00	-0.10	0.50	-0.20	1.20	88'344	1.062%	63'066	63'066	0	0.0%	1.065%	SO
SZ	18'556	51'029	1.00	0.25	0.25	-0.20	1.30	66'338	0.797%	47'356	47'356	0	0.0%	0.800%	SZ
TG	94'590	260'123	1.00	-0.10	0.45	0.00	1.35	351'166	4.221%	250'684	250'684	0	0.0%	4.233%	TG
TI	13'009	35'775	1.00	-0.10	-0.30	-0.30	0.30	10'733	0.129%	7'662	7'662	0	0.0%	0.129%	TI
UR	1'720	4'730	1.00	-0.10	0.45	-0.30	1.05	4'967	0.060%	3'546	3'546	0	0.0%	0.060%	UR
VD	213'500	587'125	1.00	0.15	0.10	0.00	1.25	733'906	8.821%	523'908	523'908	0	0.0%	8.846%	VD
VS	20'071	55'195	1.00	-0.10	-0.20	-0.30	0.40	22'078	0.265%	15'761	15'761	0	0.0%	0.266%	VS
ZG	17'389	47'820	1.00	0.45	1.00	-0.20	2.25	107'595	1.293%	76'808	76'808	0	0.0%	1.297%	ZG
ZH	432'655	1'189'800	1.00	0.30	0.60	0.00	1.90	2'260'620	27.172%	1'613'773	1'613'773	0	0.0%	27.248%	ZH
EMK	5'135	14'121	1.00	0.00	0.00	0.00	1.00	0	0.450%	26'725	26'725	0	0.0%	0.451%	EMK
<b>Total</b>	<b>2'162'825</b>	<b>5'947'768</b>						<b>8'282'127</b>	<b>100%</b>	<b>5'922'457</b>	<b>5'922'457</b>				<b>Total</b>

## 7. Sommes cibles et autres contributions

	Clé de répartition	Contributions extraordinaires	Sommes cibles Institut	Sommes cibles EPER	Sommes cibles EPER	
	2022	Centres fédéraux	Bossey		Aide aux réfugiés	
	%	CHF	CHF	CHF		
		alternative	alternative	alternative	alternative	
AG	7.729%	32'462	4'637	189'284	79'994	AG
AI/AR	1.077%	4'523	646	26'374	11'146	AI/AR
BE-JU-SO	25.490%	107'057	15'294	624'233	263'810	BE-JU-SO
BL	4.616%	19'386	2'769	113'037	47'771	BL
BS	0.844%	3'546	507	20'675	8'738	BS
FR	1.387%	5'824	832	33'958	14'351	FR
GE	1.280%	5'376	768	31'344	13'247	GE
GL	0.624%	2'622	375	15'286	6'460	GL
GR	2.977%	12'504	1'786	72'912	30'814	GR
LU	1.749%	7'345	1'049	42'827	18'099	LU
NE	0.854%	3'587	512	20'915	8'839	NE
NW	0.225%	946	135	5'517	2'332	NW
OW	0.156%	655	94	3'817	1'613	OW
SG	5.272%	22'141	3'163	129'104	54'561	SG
SH	1.325%	5'566	795	32'454	13'716	SH
SO	1.065%	4'472	639	26'078	11'021	SO
SZ	0.800%	3'358	480	19'582	8'276	SZ
TG	4.233%	17'778	2'540	103'659	43'808	TG
TI	0.129%	543	78	3'168	1'339	TI
UR	0.060%	251	36	1'466	620	UR
VD	8.846%	37'154	5'308	216'638	91'554	VD
VS	0.266%	1'118	160	6'517	2'754	VS
ZG	1.297%	5'447	778	31'760	13'422	ZG
ZH	27.248%	114'444	16'348	667'306	282'010	ZH
EEM	0.451%	1'895	271	11'051	4'670	EEM
TOTAL	100%	420'000	60'000	2'448'962	1'034'965	TOTAL



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

10

**Synode**  
**des 8 et 9 novembre 2021 à Berne**

## Plan financier 2023 – 2026

### Proposition

Le Synode prend connaissance du plan financier 2023 – 2026.

Berne, le 8 septembre 2021  
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil  
La présidente      La directrice de la chancellerie  
Rita Famos          Hella Hoppe

# 1. Remarques générales

Tout comme le budget, le plan financier est présenté selon la norme comptable GAAP RPC 21. Il contient, outre le compte d'exploitation, le tableau sur la variation du capital.

La planification porte sur les années 2023 à 2026 et couvre donc l'ensemble de la prochaine législature. Le Conseil préparera les objectifs de législature en 2022, mais ils ne seront adoptés qu'en 2023 par le Conseil nouvellement élu.

Des décisions importantes pour l'avenir de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS devront être prises d'ici la fin de la législature actuelle, notamment en raison de la baisse des recettes des Églises membres.

Le plan financier ne souhaite pas anticiper la discussion et suppose donc des contributions inchangées des Églises membres, une structure de personnel constante et une augmentation modérée de la masse salariale due à la compensation du renchérissement à hauteur de 0,5% par année.

Le Conseil estime que la mutualisation et la mise en commun de connaissances spécifiques peuvent fournir une réponse importante aux pertes fiscales escomptées. En effet, les « structures flottantes »<sup>1</sup> abondent dans le protestantisme suisse. Concrètement, une intégration de la commission de liturgie et de musique CLM dans l'EERS, et donc des synergies possibles avec la commission de liturgie, est envisageable pour la période de planification.

Le Synode d'été 2021 a posé d'importants jalons avec sa décision relative aux champs d'action. Les comités stratégiques se mettront au travail encore avant la fin de 2021 et devraient présenter leurs résultats dans quatre ans au plus tard. Le Conseil en attend des impulsions pour une coopération à l'échelle nationale des Églises membres dans les domaines de la formation, de la communication et de l'écologie, et donc un éventuel regroupement au sein de l'EERS ou d'une Église membre, selon le principe du siège tournant, de tâches que diverses Églises membres ont jusqu'à présent assurées en parallèle.

L'objectif est d'accroître l'efficacité de l'ensemble du protestantisme suisse par des effets de synergie.

---

<sup>1</sup> On entend par-là des organisations assumant, sur mandat des Églises, des tâches dans un domaine particulier de l'activité ecclésiale, et qui sont, pour la plupart, pilotées par des personnes exerçant une fonction dirigeante en Église.

## 2. Compte d'exploitation 2022 à 2026

	Budget 2022		Plan 2023		Plan 2024		Plan 2025		Plan 2026	
	KCHF	%								
<b>Produits</b>										
Contributions des membres	5'922	74.0	5'922	74.0	5'922	74.0	5'922	74.0	5'922	74.0
Autres contributions aux projets, services, offres	541	6.8	541	6.8	541	6.8	541	6.8	541	6.8
Sommes cibles pour transmission	1'024	12.8	1'024	12.8	1'024	12.8	1'024	12.8	1'024	12.8
Collectes pour fonds	495	6.2	495	6.2	495	6.2	495	6.2	495	6.2
<b>Total produits internes</b>	<b>7'982</b>									
Produits de prestations fournies	26	0.3	26	0.3	26	0.3	26	0.3	26	0.3
Produits de remboursements div. des assurances	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
<b>Total produits</b>	<b>8'008</b>	<b>100.0</b>								
<b>Charges d'exploitation</b>										
<b>Total projets et «services et offres»</b>	<b>-5'853</b>	<b>69.4</b>	<b>-5'617</b>	<b>67.1</b>	<b>-5'517</b>	<b>68.0</b>	<b>-5'472</b>	<b>67.6</b>	<b>-5'502</b>	<b>67.6</b>
<b>Total charges structurelles</b>	<b>-2'581</b>	<b>30.6</b>	<b>-2'754</b>	<b>32.9</b>	<b>-2'599</b>	<b>32.0</b>	<b>-2'628</b>	<b>32.4</b>	<b>-2'638</b>	<b>32.4</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>-8'434</b>		<b>-8'371</b>		<b>-8'116</b>		<b>-8'100</b>		<b>-8'140</b>	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-426</b>		<b>-363</b>		<b>-108</b>		<b>-92</b>		<b>-132</b>	
<b>Total résultat financier</b>	<b>50</b>									
<b>Total autres résultats</b>	<b>2</b>		<b>2</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	
<b>Résultat avant variation du capital des fonds</b>	<b>-374</b>		<b>-311</b>		<b>-58</b>		<b>-42</b>		<b>-82</b>	
<b>Variation du capital des fonds</b>										
Fonds affectés										
Allocation	-978		-978		-915		-915		-915	
Utilisation	991		981		926		926		926	
Fonds libres										
Allocation	-30		-30		-30		-30		-30	
Utilisation	289		192		172		112		103	
<b>Total variation du capital des fonds</b>	<b>272</b>		<b>165</b>		<b>153</b>		<b>93</b>		<b>84</b>	
<b>Résultat annuel (avant alloc. au cap. de l'organis.)</b>	<b>-102</b>		<b>-146</b>		<b>95</b>		<b>51</b>		<b>2</b>	
<b>Attributions</b>										
Attribution / utilisation capital de l'organisation	102		146		-95		-51		-2	
<b>Résultat annuel</b>	<b>0</b>									

## 2.1 Produits

Le plan financier des années 2023 à 2026 prévoit le statu quo en termes de contributions. Si certaines tâches devaient être transférées à l'EERS dans un avenir rapproché (voir les remarques générales), il paraît logique que les contributions les concernant versées aujourd'hui aux structures flottantes soient également transférées à l'EERS, du moins en partie. Mais comme rien de concret n'a encore été décidé au moment de l'établissement du plan financier, il n'est pas tenu compte de ces éventuelles sources de revenus supplémentaires.

Le Conseil part du principe que les contributions extraordinaires pour l'aumônerie dans les centres fédéraux, les contributions selon l'accord avec *e.G. Diakonie Schweiz* aux projets de Diaconie Suisse, ainsi que les contributions aux manifestations de l'EERS (CPE, Conférence Femmes, synode) resteront stables durant toute la période de planification.

La continuité est également stipulée pour les sommes cibles et les collectes en faveur des fonds.

## 2.2 Charges des projets et des «services et offres»

Dans les charges des projets et des «services et offres» sont contenus aussi bien les frais de personnel que les frais généraux.

Dans les frais de personnel, il est tenu compte d'une augmentation modérée des salaires en compensation du renchérissement de 0,5% par année et de l'hypothèse d'une structure du personnel inchangée.

L'aide aux organisations internationales se poursuivra sous la forme de contributions ordinaires et d'apports financiers à des projets concrets, en particulier les assemblées plénières.

En 2023, des contributions extraordinaires seront versées à la Communion mondiale d'Églises réformées CMER pour l'assemblée en Corée du Sud et à la Conférence des Églises européennes KEK. Ces charges seront entièrement compensées par des prélèvements du fonds manifestations internationales.

Un soutien financier et en ressources humaines sera également accordé à une manifestation marquant les 50 ans de la Concorde de Leuenberg.

En 2024 aura lieu l'assemblée de la Communion d'Églises protestantes en Europe CEPE qui bénéficiera également d'un soutien financier de l'EERS.

En 2023, le Conseil décidera aussi des nouveaux objectifs pour la législature. Il peut en résulter de nouveaux projets ou «services et offres» alors que d'autres seront supprimés. Le plan financier repose sur l'hypothèse de frais généraux constants durant la période de planification.

## 2.3 Charges structurelles

Les charges structurelles couvrent les dépenses du Synode, du Conseil et du bureau de la présidente, ainsi que celles des services centraux, dans la mesure où elles ne peuvent être affectées à des projets. De plus, les collaboratrices et collaborateurs des domaines productifs y comptabilisent leur temps de travail lorsqu'elles et ils effectuent des tâches administratives comme la rédaction du rapport d'activité.

Les charges structurelles ne sont pas ventilées sur les secteurs.

Les postes de travail informatiques devront être remplacés en 2023. Étant donné que la limite d'activation a été relevée en 2018 sur recommandation de l'organe de révision, ces dépenses seront entièrement imputées aux charges la même année.

La remise des dossiers des années 1995 à 2005 aux Archives fédérales est également prévue en 2023. À cause des dépenses ponctuelles, les charges structurelles en 2023 seront donc pour une fois supérieures aux autres années de 125 KCHF au total.

L'immeuble est amorti à hauteur d'env. 100 KCHF par an. Cet amortissement est inscrit au compte de la réserve de réévaluation, l'amortissement est donc sans effet sur le résultat. Pour les autres éléments d'infrastructure, des amortissements d'approximativement 20 KCHF sont prévus.

## 2.4 Résultat financier

Comme dans le budget, les intérêts et les dividendes escomptés sur les parts de fonds ainsi que la gestion de la fortune sont budgétés, tandis que les fluctuations de cours ne le sont pas.

## 2.5 Autres résultats

La secrétaire générale de la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse est engagée par l'intermédiaire de l'EERS. Les charges occasionnées sont intégralement restituées.

L'EERS assume en outre, probablement encore jusqu'en 2024, des tâches administratives pour le compte du Conseil suisse des religions SCR. Ces charges sont compensées par des prélèvements du Fonds SCR et n'ont pas d'effet sur le résultat annuel.

## 2.6 Résultats des fonds

Les détails figurent dans le tableau sur la variation du capital.

### 3. Tableau sur la variation du capital 2023 à 2026

Comptes	Existant initial 1.1.2023	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2026
<b>Fonds affectés</b>						
Fonds diaspora en Suisse	39					39
Fonds travail des femmes	85		200		-200	85
Fonds droits de l'Homme	62		100		-84	78
Fonds Solidarité protestante Suisse	730		1'680		-1'680	730
Fonds Églises suisses à l'étranger	379		0		-60	319
Fonds Journées de l'Église en Suisse	153		0		0	153
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux (asile)	0		1'680		-1'680	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	36		63		-55	0
<b>Capital des fonds (fonds affectés)</b>	<b>1'484</b>		<b>3'723</b>		<b>-3'759</b>	<b>1'404</b>
<b>Réserves de réévaluation</b>						
Réserve de réévaluation de l'immeuble	2'687		0		-397	2'290
Réserve de fluctuations des placements	1'328		0		0	1'328
<b>Fonds prévoyance vieillesse</b>						
Fonds prévoyance vieillesse	88		0		0	88
Fonds Huldrych Zwingli	832		0		0	832
Fonds manifestations internationales	272		120		-170	222
Fonds John Jeffries	1'254		0		-12	1'242
Fonds publications / documentation	5		0		0	5
Fonds de solidarité	21		0		0	21
Capital généré	1'226				-102	1'124
Résultat annuel	456	2			102	560
<b>Capital de l'organisation</b>	<b>8'169</b>	<b>2</b>	<b>120</b>	<b>0</b>	<b>-579</b>	<b>7'712</b>

Les Fonds sont gérés conformément aux règlements les régissant. Le Synode ayant adopté le règlement des finances en juin 2021, les règlements des fonds seront actualisés en 2022.

En 2019, le capital de Solidarité protestante Suisse a été transféré à la FEPS. Le plan financier anticipe un résultat constant de la collecte de la Réformation et de l'offrande des catéchumènes de l'ordre de 420 KCHF par an.

Les collectes en faveur du Fonds des Églises suisses à l'étranger CESE ont été suspendues à fin 2017 sur décision de l'Assemblée des délégués. Le capital résiduel du fonds sert à soutenir des projets concrets des Églises suisses à l'étranger, et depuis 2021, finance également un soutien structurel dans des situations extraordinaires. Les Églises à l'étranger souhaitant bénéficier d'une telle aide doivent adresser une demande au fonds. Le plan financier prévoit des versements de l'ordre de 15 KCHF par an, et ce jusqu'à épuisement du capital. Les années passées, les demandes ont été inférieures aux attentes.

Les contributions extraordinaires des Églises membres à l'aumônerie dans les centres fédéraux sont toujours intégralement reversées dans la même année.

Le capital du SCR sera sorti de la comptabilité sans effet sur le résultat lorsque le mandat prendra fin en 2024.

Le capital de l'organisation diminuera d'environ 460 KCHF durant la période de planification, et ce pour les raisons suivantes :

L'immeuble du Sulgenauweg avait été réévalué en 2010. Un montant équivalent a été porté au compte de la réserve de réévaluation qui diminuera chaque année dans les proportions de l'amortissement de l'immeuble. Cet amortissement planifié explique env. 400 KCHF de la réduction du capital.

30 KCHF sont alloués annuellement au fonds pour les manifestations internationales afin de compenser les contributions irrégulières aux organisations internationales. Au cours de la période de planification, 50 KCHF de plus que le montant alloué seront utilisés.

Les amortissements pour les fenêtres de l'immeuble du Sulgenauweg sont prélevés du fonds John Jeffries comme prévu.

Le plan financier anticipe un résultat légèrement excédentaire pour l'ensemble de la période de planification.



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

11.1

**Synode**  
**des 8 et 9 novembre 2021 à Berne**

## Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS : rapport annuel 2020

### Proposition

Le Synode prend connaissance du rapport annuel 2020 de la KME – Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS.

Berne, le 18 août 2021  
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil  
La présidente      La directrice de la chancellerie  
Rita Famos          Hella Hoppe

# Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS

## Rapport annuel pour l'année 2020

La Conférence s'est réunie le 3 février en présentiel dans les locaux de l'EERS, ainsi que par conférences vidéo le 6 mai et le 11 novembre. Selon son mandat, elle a transmis au Synode de l'EERS son rapport annuel ainsi que les rapports et comptes de *Mission 21* (m21) et de *DM – Dynamique dans l'échange* (DM). Elle a également proposé au Synode de l'EERS le maintien de la somme prévue comme contribution de base des Églises au travail missionnaire.

La composition de la Conférence n'a pas changé ; y participent :

Modération :	Benedict Schubert
pour l'EERS :	Daniel Reuter, Serge Fornerod
pour DM :	Jean-Luc Blondel, Nicolas Monnier
pour mission 21 :	Margrit Schneider, Jochen Kirsch

Les procès-verbaux ont été rédigés par Jean-Luc Blondel. Le secrétariat a été assuré par Séverine Ledoux de DM.

## Réflexions sur les relations Églises – missions

La Conférence a réfléchi sur les suites de la cessation du mandat de collecte de fonds par Pain pour le prochain PPP pour les œuvres protestantes en Suisse et de la nouvelle convention conclue entre les œuvres PPP, DM, EPER et Mission 21 en mai 2020. Étant donné que, selon cette convention, à partir de 2021, les dons affectés à la campagne œcuménique ne seront plus recueillis par PPP, mais versés directement aux œuvres, les deux organisations missionnaires DM et Mission 21 relèvent un défi particulier en terme de communication et de collecte de fonds, à savoir comment établir un contact direct avec les paroisses, qui, dans le cadre de la campagne, n'existait jusqu'à présent que par l'intermédiaire de PPP.

Par l'article 8 de la nouvelle Constitution, l'EERS reconnaît Mission 21 et DM comme ses œuvres missionnaires en Suisse, ce qui renforce la position des dites œuvres. Dans ce contexte, le sens et le rôle de la Conférence méritent d'être revus, les Églises étant invitées à assumer pleinement leur responsabilité en matière, notamment, de financement des œuvres. Quant à elles, les associations Mission 21 et DM doivent, en réciprocité, veiller à assurer une bonne représentation des Églises dans leurs organes compétents respectifs. Ce double mouvement devra permettre à « la cause missionnaire » d'être dûment défendue au sein du Synode de l'EERS, lieu stratégique prioritaire pour toute question touchant à l'identité et à l'action ecclésiale en Suisse.

En parallèle aux discussions au sein de la Conférence, les organisations missionnaires ont poursuivi le dialogue sur ces questions avec leurs autorités respectives : Le Conseil et le

Synode missionnaire et la Plateforme Terre Nouvelle des Églises réformées de Suisse romande (PTNER) pour DM, la Kontinentalversammlung Europa (KVE) et le Conseil pour Mission 21.

## Quelques informations échangées

Thème récurrent : les conséquences de la pandémie sur le travail des Églises et organisations partenaires, à savoir la collaboration et communication avec elles, les possibilités d'avoir des ressources pour celles-ci, les (im)possibilités des activités en Suisse et auprès des partenaires dans le monde.

La Conférence a pris note de la préparation de l'Assemblée générale du Conseil Œcuménique des Églises – prévue pour septembre 2021, mais renvoyée à septembre 2022, et a examiné quel rôle les organisations missionnaires pourraient jouer en relation avec cette Assemblée (soutien, visites, etc.).

DM et Mission 21 ont tenu la Conférence informée de leur réflexion et décisions quant à la définition d'un profil plus clair quant à leurs engagements, leurs champs de travail, à la fois géographiques et thématiques, ainsi que quant aux mesures de communication à cet égard.

DM est engagé, notamment avec le prof. Benjamin Simon, à la mise sur pied d'un « Certificate of Advanced Studies » (CAS) à l'Institut œcuménique de Bossey (également en lien avec la Faculté de théologie de l'Université de Genève) dans le champ de la théologie interculturelle ; ce CAS s'adresse en priorité aux Églises francophones sur un plan international et doit débiter fin 2021.



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

11.2/11.3

**Synode**  
**des 8 et 9 novembre 2021 à Berne**

## Organisations missionnaires, rapports annuels 2020

### Propositions

1. Le Synode prend connaissance du rapport annuel 2020 de DM – Dynamique dans l'échange.
2. Le Synode prend connaissance du rapport annuel 2020 (en allemand) de Mission 21.

Berne, le 18 août 2021  
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil  
La présidente      La directrice de la chancellerie  
Rita Famos          Hella Hoppe

La constitution d'une « Conférence de coordination des organisations missionnaires et de la FEPS » (nouvelle dénomination à partir du 1.1.2020 : « Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS ») décidée à l'Assemblée des délégués de juin 2010 autorise les organisations missionnaires à présenter oralement leurs rapports et leurs propositions au Synode. Le Synode est compétent pour prendre connaissance des rapports des organisations missionnaires.



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica reformada da la Svizra

14

**Synode  
des 8 et 9 novembre 2021 à Berne**

## Synodes 2022 : lieux et dates

### Propositions

Le Synode prend connaissance des lieux et dates suivants pour l'année 2022 :

1. en 2022 le synode d'été aura lieu du 12 au 14 juin 2022 à Sion à l'invitation de l'Église réformée évangélique du Valais EREV ;
2. en 2022 le synode d'automne aura lieu les 7 et 8 novembre 2022 à Berne.

Berne, le 23 septembre 2021  
Église évangélique réformée de Suisse

Le bureau du Synode  
La présidente      La directrice de la chancellerie  
Evelyn Borer      Hella Hoppe

Comme déjà communiqué, les synodes d'été en 2023 et 2024 sont prévus comme suit :

- du 18 au 20 juin 2023 à l'invitation de l'Église évangélique réformée du canton de Soleure à Olten
- du 16 au 18 juin 2024 à l'invitation de l'Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel